

**Mythes et réalités
CCCI, mai 2006**

Les régions pauvres et instables sur le globe sont de plus en plus considérées comme des menaces pour la sécurité des pays développés. C'est ainsi que certains pays donateurs se servent d'une partie de l'enveloppe d'aide internationale pour financer des actions de lutte contre le terrorisme et de protection de leur propre sécurité. On parle d'ailleurs d'élargir les critères définitoires de l'APD pour y inclure un plus grand nombre de dépenses liées à la sécurité, ainsi que d'orienter davantage les fonds d'aide internationale en fonction de la sécurité des donateurs.

Récemment, des fonds tirés du budget d'aide au développement de la Commission européenne (CE) ont été alloués au développement des capacités en matière de renseignement, de contrôle des frontières et de lutte contre le terrorisme aux Philippines et au Pakistan. Estimant que ces dépenses vont à l'encontre des lois de la CE concernant l'aide internationale, le Parlement européen a entamé des poursuites contre cette dernière.

C'est dans ce contexte que nous demandons au gouvernement canadien d'adopter une loi qui consacre la réduction de la pauvreté comme objectif unique de l'aide au développement, conformément à ses obligations en matière de droits de la personne, et compte tenu des besoins de populations pauvres et vulnérables. Cette loi ne saurait servir à orienter l'aide internationale en fonction des préoccupations relatives à la sécurité. Le présent document vise à éclaircir ce débat.

MYTHE : Depuis le 11 novembre 2001, de nouvelles menaces pèsent sur nos pays, et le budget d'aide internationale doit servir à nous en protéger.

RÉALITÉ : Le monde a très peu changé pour les pauvres. La réduction de la pauvreté demeure un besoin criant. Le fossé grandissant qui sépare les riches des pauvres est le plus préoccupant des problèmes de la planète, et il faut s'y attaquer avec énergie.

MYTHE : La pauvreté favorise le terrorisme, et les États « en déroute » sont des foyers de terrorisme. Il faut régler ces problèmes à l'étranger avant qu'ils ne se débordent chez nous.

RÉALITÉ : Rien ne prouve que la pauvreté mène au terrorisme, ni que les « États fragiles » représentent des menaces à la sécurité en politique étrangère. Bien au contraire, l'étude des faits laisse croire que « tout lien entre la pauvreté, l'instruction et le terrorisme est au mieux indirect, compliqué et probablement très ténu¹ ». La pauvreté dans le monde et les conflits complexes qui font rage hors du Canada constituent d'abord et avant tout des drames humains, et non des menaces à la sécurité du Canada.

¹ Alan B. Krueger et Jitka Maleckova, « Seeking the Root Causes of Terrorism », *Chronicle of Higher Education*, 7 juin 2003.

MYTHE : Certaines des menaces les plus pressantes à la sécurité proviennent des « États fragiles » et ces derniers devraient donc être les premiers visés par l'aide au développement.

RÉALITÉ : La priorité de tous les pays, en vertu du droit international des droits de la personne, est de protéger toutes les personnes contre la violence et la peur. Les États doivent améliorer et accroître leurs investissements en sécurité et en développement tout à la fois, et non financer un domaine au détriment de l'autre. L'aide publique au développement (APD) est un moyen essentiel pour le Canada de respecter ses obligations internationales envers les personnes qui vivent dans la pauvreté.

MYTHE : On critique le Canada parce qu'il ne consacre pas 0,7 % de son RNB à l'aide internationale. Or, le Canada contribue au développement en finançant des opérations de paix et de sécurité à l'étranger. Cette action devrait être comptée dans l'APD.

RÉALITÉ : L'inclusion des dépenses militaires dans l'APD gonflerait les chiffres officiels de cette dernière sans accroître les activités de réduction de la pauvreté. Le Canada et les autres pays doivent rendre compte de leur contribution à la paix et à la sécurité internationales et justifier ces dépenses, mais celles-ci doivent être comptabilisées séparément des dépenses d'APD.

La très grande majorité des Canadiens et Canadiennes souhaitent que le budget d'aide internationale soit consacré à la lutte contre la pauvreté. Le fait d'ajouter de nouveaux objectifs à l'aide au développement ne fera que réduire les fonds d'aide internationale consacrés à l'élimination de la pauvreté et embrouiller la comptabilité. Si l'on veut atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), il faut que chaque donateur consacre 0,7 % de son RNB à l'élimination de la pauvreté.

MYTHE : L'élimination de la pauvreté et la promotion des droits de la personne sont liées à la paix. À cause de ce lien intime, il n'y a pas lieu de les comptabiliser séparément.

RÉALITÉ : Nombreux sont les secteurs d'intervention du Canada qui ont un lien entre eux – par exemple le logement social et l'activité policière –, mais on ne les en comptabilise pas moins séparément, pour assurer la transparence et connaître les dépenses rattachées à chacun.

Les critères définitoires actuels de l'aide publique au développement (APD) n'excluent pas les activités de paix et de sécurité *qui visent à promouvoir les droits de la personne et à assurer un moyen de subsistance durable pour les pauvres*. Il existe certes d'autres moyens légitimes de chercher à résoudre un conflit violent, y compris les opérations militaires de paix, mais ces moyens doivent être financés par des budgets hors APD.

MYTHE : L'aide étrangère est jetée par les fenêtres dans les zones en conflit si les pays riches n'assurent pas la sécurité de la population locale et des travailleurs humanitaires.

RÉALITÉ : Les opérations de soutien de la paix sont honteusement sous-financées, ce qui trahit une négligence volontaire de la communauté internationale à l'égard de sa responsabilité de protéger les citoyens vulnérables. Il se produit chaque jour des décès qu'on pourrait prévenir, et des conflits qu'on pourrait arrêter continuent de faire rage. Il faut agir.

Le financement des initiatives internationales dans les situations de conflit violent doit refléter le mandat des institutions et organismes bénéficiaires ainsi que la répartition de leurs rôles. Les gouvernements doivent trouver les ressources nécessaires dans les postes budgétaires appropriés hors APD pour répondre aux besoins relatifs aux conflits et à la sécurité d'une manière qui soit proportionnée et cohérente avec les engagements visant la promotion du développement international et des droits de la personne. Le nouveau Fonds pour la paix et la

sécurité dans le monde (FPSM) du Canada doit financer la contribution canadienne à des opérations de paix choisies par le Canada et approuvées par les Nations Unies.

MYTHE : Le Canada et les autres pays de l'OCDE ont besoin d'une certaine souplesse pour réagir aux guerres et aux crises du monde moderne compte tenu de la complexité de ces dernières. Les restrictions visant l'APD sont désuètes et trop rigides.

RÉALITÉ : Il faut des critères clairs et cohérents pour l'APD aux fins de la transparence et de la responsabilisation. En modifiant les critères définitoires de l'APD pour y inclure les dépenses militaires, on gomme les limites entre les interventions visant la pauvreté et les autres dimensions de la politique étrangère et des activités de défense. L'efficacité de la concertation dans la gestion des crises à court terme et dans la résolution des conflits à long terme ne nécessite pas le mélange du budget de la défense et de celui du développement.

Traduit à la pige